

CEDRIC DAVIET

SELARL de Géomètre-Expert

16, Avenue des Alpes
74 150 RUMILLY
Tel : 04.50.02.89.60
Fax : 04.50.02.69.54
Courriel: contact@cedric-daviet.fr



ORDRE DES
GÉOMÈTRES-EXPERTS

SELARL inscrite à l'Ordre
sous le N°2006C200010

Dossier n°13505

Pièce n°6
PA 8

Département de la Savoie

COMMUNE DE CESSENS

Lieudit : « Entre Deux Bois »

LOTISSEMENT « BALTHAZAR »

PROGRAMME DES TRAVAUX

Successeur DUMONT-COLLINET

Bornage – Division foncière – Lotissement – Copropriété – Diagnostic Immobilier
VRD – Maîtrise d'œuvre – Aménagement – Topographie – Implantation

SELARL de Géomètre-Expert - Capital de 7500 € - SIRET : 491085064 00021 RCS Annecy - NAF : 7112A - N° TVA : FR95491085064

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux ci-après décrits et figurant aux plans annexés, afin d'assurer la viabilité du lotissement dit "Balthazar", sur le territoire de la Commune de CESSENS (Savoie).

Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

Article 1 VOIRIE

Une voirie de 70m de longueur environ sera constituée d'une voie de 5m de large avec une aire de retournement située à l'extrémité du lotissement.

La réalisation de cette aire de circulation comprend :

L'établissement de la couche de fondation de la chaussée en tout-venant de carrière de 0/100 sur une épaisseur moyenne de 0,30 m avec compactage et cylindrage.

La finition de mise en forme de la chaussée avec une couche de matériaux concassés de 0/31,5 sur une épaisseur moyenne de 0,10 m compactée et cylindrée.

La couche de roulement sera constituée d'un revêtement en émulsion bicouche.

Article 2 ADDUCTION D'EAU POTABLE

Canalisations :

Une canalisation d'eau potable communale Ø100 est située sous le chemin rural au sud du lotissement. Un piquage sera donc réalisé sur cette canalisation avec la pose d'une vanne de sectionnement. Une conduite sera posée en PE Ø63 sous la future voie d'accès au lotissement avec une vidange à son extrémité.

Branchements :

Les branchements seront constitués, d'une prise en charge avec vanne sur la conduite Ø63, et d'une canalisation en PEHD Ø32 pour chaque lot.

Les branchements seront réalisés en tuyaux PEHD Ø32 jusqu'à une longueur de 2 m à l'intérieur de chacun des lots.

La demande d'abonnement et le regard de comptage avec le compteur d'eau seront aux frais de l'acquéreur.

Protection incendie :

Elle sera assurée par un poteau incendie existant situé au sud du lotissement sur le chemin rural. La distance du poteau d'incendie au lot le plus éloigné sera d'environ 125 m via le chemin rural et la nouvelle voie d'accès au lotissement.

Le lotisseur devra effectuer la désinfection des conduites créées ainsi qu'un test de mise en pression.

Article 3 ASSAINISSEMENT – EAUX USEES

Canalisations :

Une canalisation communale existe le long de la RD 54. Une canalisation en fonte ductile ou PVC CR8 Ø 200 sera posée le long de la limite nord du lotissement et sera raccordé au regard situé au bord de la RD 54 via le chemin rural.

Branchements :

Les branchements des lots seront réalisés, jusqu'à une longueur de 2 m à l'intérieur de chacun des lots en PVC de Ø125 mm, depuis les regards de visite prévus à cet effet. Un regard de branchement sera positionné par le lotisseur en limite des lots.

Le lotisseur devra faire réaliser les tests d'étanchéité à l'air, les inspections télévisés ainsi que les tests de compactage sous les voies circulées par une entreprise indépendante de celle qui a réalisé les travaux.

Article 4 EAUX PLUVIALES

Collecteurs

Un collecteur existant de Ø300 traverse la RD 54 au nord du lotissement, en bas du chemin rural.

Un réseau de grille sera créé sur la nouvelle voie et une canalisation PE Ø300 sera créée pour se raccorder au collecteur existant qui traverse la RD 54 via le chemin rural.

Branchements

Chaque lot mettra en place un système de rétention individuel des eaux pluviales sur son terrain d'une capacité minimum de 4 m³ et d'un débit de fuite de 2,5 l/s (à la charge de chaque acquéreur).

Des branchements « de surverse » seront réalisés par le lotisseur en tuyaux PVC Ø160mm, jusqu'à une longueur de 2 m à l'intérieur de chacun des lots.

Article 5 ELECTRICITE

L'étude et le projet d'alimentation et de distribution électrique du lotissement devront être validés par les services d'ERDF.

Le schéma du réseau électrique est figuré au plan des réseaux secs.

Un fourreau TPC90 sera mis en attente jusqu'à une longueur de 2 m à l'intérieur de chacun des lots depuis les coffrets définis par ERDF.

Article 6 TELEPHONE

L'étude et le projet de raccordement au réseau téléphonique seront validés par FRANCE-TELECOM.

Le schéma du réseau téléphone est figuré au plan des réseaux secs.

Deux fourreaux PVC 27,2/32 seront mis en attente jusqu'à une longueur de 2 m à l'intérieur de chacun des lots depuis les chambres de tirages définies par France Télécom.

Article 7 BOITES AUX LETTRES

Un emplacement sera aménagé à l'entrée du lotissement (voir plan de composition) pour l'implantation d'un CIDEX fourni par La Poste.

Article 8 RECOLEMENT DES TRAVAUX DE VRD

Un plan de récolement de l'ensemble des réseaux desservant le lotissement sera établi par l'auteur du projet aux frais du lotisseur.

A Rumilly, le 18 septembre 2013

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cédric Daviet', written over a horizontal line.

Cédric DAVIET
Selarl de Géomètres-Experts